

Avis public d'élection

Vote par correspondance

Municipalité : SAINT-SIMON-DE-RIMOUSKI

Date du scrutin : 2 NOVEMBRE 2025

Par cet avis public, Stéphane Lacam-Gitareu, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Poste de mairesse ou maire

Poste de conseillère ou conseiller 1

Poste de conseillère ou conseiller 2

Poste de conseillère ou conseiller 3

Poste de conseillère ou conseiller 4

Poste de conseillère ou conseiller 5

Poste de conseillère ou conseiller 6

2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau du président et de la secrétaire d'élection aux jours et aux heures suivants :

Du 2025-09-19 au 2025-10-03

Horaire

Mardi, 23 septembre 2025	De 8h30 à 12h	De 13h à 16h00
Mercredi, 24 septembre 2025	De 8h30 à 12h	De 13h à 16h00
Jeudi, 25 septembre 2025	De 8h30 à 12h	De 13h à 16h00
Mardi, 30 septembre 2025	De 8h30 à 12h	De 13h à 16h00
Mercredi, 1^{er} octobre 2025	De 8h30 à 12h	De 13h à 16h00
Jeudi, 2 octobre 2025	De 8h30 à 12h	De 13h à 16h00

Attention : le vendredi 3 octobre 2025, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche le 2 NOVEMBRE 2025, de 10 h à 20 h**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche le 26 OCTOBRE 2025, de 12 h à 20 h**

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au 15 octobre 2025 à votre président d'élection **de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile**. Il en va de même pour votre proche aidant.

4. Vous pourrez voter par correspondance si votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité:

Pour voter par correspondance, vous devez transmettre une demande écrite ou verbale au président d'élection au plus tard LE 15 OCTOBRE 2025.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 10 OCTOBRE 2025.

Si vous avez fait une demande et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote, vous pouvez communiquer avec le président d'élection afin de vérifier les conditions pour les obtenir.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau du président d'élection au plus tard le vendredi 31 OCTOBRE 2025 à 16h30.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Michelle Lafontaine.

6. Vous pouvez joindre le président d'élection, la secrétaire d'élection ou l'adjointe à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Adresse : 30, rue de l'Église, Saint-Simon-de-Rimouski
Téléphone : 418-738-2896

Signature

Fait à Saint-Simon-de-Rimouski, le 16 septembre 2025

Président d'élection